



Avis d'ouverture

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, de la Dordogne, de la Haute-Vienne, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques organisent,
pour la région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2020

LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET LE 3^{ème} CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (CATEGORIE B)

CONDITIONS D'ACCES

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

REPARTITION DES SPECIALITES

| SPECIALITE | POSTES | | | CDG ORGANISATEUR | LIEU DE L'EPREUVE ECRITE |
|---|--------|------|---------------------|--|---|
| | Ext. | Int. | 3 ^e ccrs | | |
| Bâtiments, génie civil | 23 | 11 | 3 | CDG de la Haute-Vienne 55 rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs - BP 339 87009 LIMOGES CEDEX Tél. 05 55 30 08 53 - www.cdg87.fr | Limoges ou ses environs |
| Réseaux, voirie et infrastructures | 23 | 9 | | CDG des Landes Maison des Communes - 175 place de la caserne Bosquet BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX Tél. 05 58 85 80 30 - www.cdg40.fr | Morcenx-la-Nouvelle et Mont-de-Marsan ou ses environs |
| Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration | 31 | 12 | | CDG de la Dordogne Maison des Communes - Boulevard. de Saltgourde - BP. 108 24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9 Tél. 05 53 02 87 00 - www.cdg24.fr | Agglomération de Périgueux |
| Aménagement urbain et développement durable | 17 | 7 | | CDG de Lot-et-Garonne 53 rue de Cartou - CS 80050 - 47901 AGEN CEDEX 9 Tél. 05 53 48 00 70 - www.cdg47.fr | Agen ou ses environs |
| Espaces verts et naturels | 19 | 8 | | CDG de la Charente-Maritime 85 boulevard de la République - CS 50002 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 Tél. 05 46 27 47 00 - www.cdg17.fr | La Rochelle |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 19 | 8 | | CDG de la Charente-Maritime 85 boulevard de la République - CS 50002 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 Tél. 05 46 27 47 00 - www.cdg17.fr | La Rochelle |
| Services et intervention techniques | 8 | 4 | 3 | CDG des Pyrénées-Atlantiques Maison des Communes - Cité administrative Rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU CEDEX Tél. 05 59 84 59 45 - www.cdg-64.fr | Agglomération paloise ou bayonnaise |

| DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET | DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION | DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS | EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE |
|--|---|-----------------------------------|----------------------------------|
| Mardi 8 octobre 2019 | Mercredi 13 novembre 2019 | Jeudi 21 novembre 2019 | Jeudi 16 avril 2020 |

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale en précisant la voie d'accès et la spécialité, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité, indiqué dans le tableau ci-dessus selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).